

PRIX D'ENCOURAGEMENT POSTE: CRITÈRES DE QUALITÉ DES CHEMINS DE RANDONNÉE HIVERNALE

Pour que la candidature au prix d'encouragement de la Poste soit retenue, les critères de qualité présentés dans le tableau ci-dessous doivent impérativement être remplis. Ces exigences sont demandées dans un formulaire de demande séparé. Ce document vous offre uniquement un aperçu.

Base: «Chemins de randonnée hivernale et itinéraires de raquettes à neige. Guide pour la planification, la signalisation, la gestion et l'information»

Critère	Description
Responsabilités	Les responsabilités de l'instance responsable sont clarifiées.
Consolidation	L'offre est coordonnée avec le canton. Les conditions-cadres légales sont respectées.
Respect de la nature et de la faune sauvage	En principe, les zones protégées ne sont pas traversées et l'offre respecte les prescriptions légales en matière de protection de la nature.
Sécurité	Les zones potentiellement dangereuses (avalanches etc.) ont été identifiées et les mesures éventuelles ont été prises.
Concept de sécurité	Si disponible: Soumettre un concept de sécurité
Tracé	Le tracé doit rester le même à long terme et ne pas changer chaque année. Un écart de +/- 50 m par rapport au tracé existant est admissible.
Parcours du chemin de randonnée hivernale	Autant que possible, le tracé se situe à l'écart des routes à trafic motorisé et privilégie en général des voies recouvertes de neige.
Accessibilité	L'itinéraire hivernal est facilement accessible. L'accessibilité au moyen des transports publics est assurée.
Cohabitation	Les cas échéant: les croisements et utilisations parallèles avec d'autres sports sont signalisés conformément aux directives SKUS.
Entretien et contrôle	Les chemins de randonnée hivernale sont régulièrement préparés et contrôlés (au mieux, quotidiennement).
But	L'itinéraire constitue une offre touristique, pertinente pour les loisirs et entretenue durablement.
Généralités	Les chemins et les itinéraires sont signalisés en continu et dans les deux sens, si possible.
Indicateurs de direction	Indicateurs de direction mentionnant les destinations (+ le temps ou la distance) et indicateurs de direction sans aucune mention (indicateurs de direction); comparez guide d'hiver (p. 41) Le cas échéant: indicateurs de direction pour champs d'itinéraire et signalisation verte (zones protégées); comparez guide d'hiver (p. 21+23)
Indicateurs de direction séparés	Signalisation séparée pour les chemins de randonnée hivernale et les itinéraires de raquettes à neige (à l'exception des indicateurs de direction)

Couleur rose	RAL4010
Police blanche	Sur tous les indicateurs de direction
Pictogramme de mobilité correspondant (blanc) sur tous les indicateurs de direction	
Panneau d'information au départ	Aux points de départ de l'itinéraire ainsi qu'aux principaux points d'accès; comparez guide d'hiver (p. 23+49)